

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2009

ORGANE CENTRAL DES CAISSES D'ÉPARGNE
ET DES BANQUES POPULAIRES - (n° 1643)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Baert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 39 du Gouvernement

à l'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« parmi les représentants des deux réseaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.